



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de **lundi 27 avril 2020**

OBJET: Approbation du Procès-verbal in extenso de la séance du 11 octobre 2019

N°20-06

Président	Monsieur Louis BOUTRIN
Secrétaire de séance.....	Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 27 avril, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h30 par conférence-audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du Parc Naturel de Martinique, en raison de l'épidémie du COVID 19, sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2019
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019
3. Débat d'Orientations Budgétaires 2020
4. Renouvellement de la flotte des véhicules du PNM
5. Tableau d'avancement 2020
6. Proposition de ponts pour l'année 2020
7. Evaluations professionnelles
8. Ouverture au public de la Maison de la Mangrove
9. Création de poste
10. Questions diverses

Nombre de membres :	Délégués : 53
	Présents : 21
	Pouvoirs : 9
	Absents, excusés : 23

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, L. ADENET, F. CATHERINE, G. COUTURIER, D. LOUIS-REGIS, R. MARTINE, MMES C. BAURAS, J. DULYS-PETIT, M. PLANTIN, MF. TOUL

Communes : -Membres titulaires :

Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), M. G. MONSTIN (Carbet), M. T. MARECHAL (Case Pilote), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), Mme N. LITRE (Gros-Morne), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), M. C. DACHIR (Marin), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), Mme J. DIALLO (Saint-Esprit),

-Membres suppléants : Mme M-H. BAUR (Robert) représente M. M. MARTHELY,

Communautés d'agglomération : M. J. LERIGAB (CACEM)

Ont donné procuration :

CTM: Mme ML. LESDEMA à M. L. BOUTRIN

Communes : Mme S. SIMBA-LISLET (Diamant) à G. COUTURIER, Mme N. LAGIER (François) à M. C. DACHIR, M. H. DAGISTE (Morne-Rouge) à Mme J. DULYS-PETIT, M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote) à M. T. MARECHAL, M. J. DERIC (Sainte-Anne) à M. E. CHEMIN, M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte-Luce) à M. A. DESLANCES, M. G-A. NEROVIQUE (Sainte-Marie) à Mme M-F. TOUL, M. G. CHAUVET (Schoelcher) à M. J. LERIGAB

Etaient absents :

CTM: MM. B. BIROTA, F. LORDINOT, C-A. MENCE, D. ZOBDA, MME K. BERNABE

Communes : Membres titulaires : M. P. TRUCA (Basse-Pointe), M. U. AVININ (Bellefontaine), Mme F. EDWIGES (Ducos), Mme N. EDON-ROMANA (Fonds St Denis), M. P. HONORE (FdeF), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), Mme V. MATIME (Marigot), Mme K.SALIBER (Morne-Vert), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur),

Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. C. PALIN (Trinité), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), M. R. LASSOURCE (Vauclin).

Communautés d'agglomération: MM. M. J. PANCRATE (CAESM) N. MONSTIN (CAP NORD)

Absents excusés:

Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), M. A-E. RANGOM (Lamentin)

Invités : M. le Préfet de Martinique, M. le Président du Conseil Exécutif de la CTM, M. le Comptable Public

Assistaient à la réunion :

Invités : M. B. LAZZARINI, chef du Pôle Biodiversité Nature et Paysage (DEAL)

M. J. VILLERONCE, DGS et Mme M-A. JOSEPH, secrétariat du PNM

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1 et suivants
- Vu** Le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** La convocation en date du 20 avril 2020 adressée aux membres portant à l'ordre du jour, notamment l'adoption du Procès-Verbal du Comité Syndical du 11 octobre 2019 ;
- Vu** Le Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 11 octobre 2019 transmis aux membres du Syndicat Mixte du PNRM ;

Le Président ayant demandé aux membres leurs observations sur le Procès-Verbal in extenso de la réunion du 11 octobre 2019 ;

Le Comité Syndical

Article 1

Adopte à l'unanimité des membres présents et représentés moins sept abstentions, le Procès-Verbal in extenso de la réunion du 11 octobre 2019.

Article 2

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le Lundi 27 avril 2020

Le Président,
Louis BOUTRIN





PROCÈS VERBAL IN EXTENSO

Réunion du Comité Syndical du 11 octobre 2019

Séance de **Vendredi 11 octobre 2019**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le 11 octobre, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h00 à l'hôtel de l'Assemblée de la Collectivité Territoriale sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 5 juin 2019
2. Changement d'adresse de domiciliation du siège du PNM
3. Validation du plan de financement de la restauration du sentier de la Pointe Caracoli à la RNNC
4. Validation du plan de financement de la télésurveillance de la RNNISA
5. Validation du plan de gestion du futur bien UNESCO
6. Etat d'avancement de la candidature de la Martinique sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (information)
7. Florales Internationales de Martinique
 - 7.1. Validation des tarifs de la billetterie
 - 7.2. Validation de la création de la régie de recettes temporaire
8. Présentation du nouvel organigramme
9. Créations et modifications de postes
10. Organisation des Ressources Humaines sur les sites du PNM
11. Présentation de l'Atelier de Chantier d'Insertion « Economie circulaire et valorisation des écarts de produits agricoles sains et déchets verts dans une approche sociale »
12. Participation Validation de la participation technique et financière à un atelier sur les espèces exotiques envahissantes organisé par l'UICN en février 2019
13. Annulation et remplacement de la délibération n°19-08 du 9 janvier 2019 portant création de postes
14. Etat d'avancement des appels à projet (information)
15. Questions diverses.

Nombre de membres :
Délégués : 53
Présents : 22
Pouvoirs : 9
Absents, excusés : 22

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, L. ADENET, D. LOUIS-REGIS, R. MARTINE, MMES C. BAURAS, MF. TOUL

Communes : -Membres titulaires :

Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), Mme F. EDWIGES (Ducos), Mme N. LAGIER (François), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), Mme V. MATIME (Marigot), M. C. DACHIR (Marin), M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote), M. A. DESLANCES

(Rivière-Salée), M. J. DERIC (Sainte-Anne), M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte-
(Sainte-Marie), M. G. CHAUVET (Schoelcher), M. R. LASSOURCE (Vauclin),
-Membres suppléants : Mme M-H. BAUR (Robert) représente

Accusé de réception en préfecture
972 859720019-20201027-2016 DE
Date de réception préfecture : 17/07/2020



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Ont donné procuration :

CTM : M. B. BIROTA à Mme M-F. TOUL, M. G. COUTURIER à M. L. BOUTRIN, M. C-A. MENCE à
M. L. ADENET, Mme M. PLANTIN à Mme C. BAURAS

Communes : – M. G. MONSTIN (Carbet) à M. A. DESLANCES, Mme S. SIMBA-LISLET (Diamant) à
Mme J. DULAC, Mme N. EDON-ROMANA (Fonds St Denis) à Mme M-H. BAUR, Mme N. LITRE (Gros-
Morne) à M. E. CHEMIN,

Communautés d'agglomération : M. J. LERIGAB (CACEM) à M. G. CANTINOL

Etaient absents :

CTM: MM. F. CATHERINE, F. LORDINOT, MMES K. BERNABE, M-L. LESDEMA

Communes : Membres titulaires : M. P. TRUCA (Basse-Pointe), M. U. AVININ (Bellefontaine),
M. P. HONORE (FdeF), M. M. A-E. RANGOM (Lamentin), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba),
Mme J. DIALLO (Saint-Esprit), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets)

Communautés d'agglomération: MM. M. J. PANCRATE (CAESM) N. MONSTIN (CAP NORD)

Absents excusés:

CTM : Mme J. DULYS-PETIT, M. D. ZOBDA, (CTM)

Communes : M. T. MARECHAL (Case-Pilote), M. H. DAGISTE (Morne-Rouge), Mme K.SALIBER (Morne-
Vert), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. C. PALIN (Trinité),
-Membres suppléants : M. H. BASSON (Lamentin)

Invité : M. J-P. MANZANO, Trésorier du syndicat Mixte du PNM

Assistaient à la réunion :

M. J. VILLERONCE, DGS – M. M. VEILLEUR (DPAT) et Mme M-A. JOSEPH, secrétariat du PNM

SOMMAIRE

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20200427-20-06-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2020



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Réunion du Comité syndical du 11 octobre
sous la présidence de Monsieur Louis BOUTRIN
Président du Parc Naturel de Martinique

Madame Marie-France TOUL est désignée Secrétaire de séance

Approbation du Procès-verbal de la séance du 05 juin 2019	p.6	Vote p.6
Changement d'adresse de domiciliation du siège du PNM	p.7	Vote p.7
Validation du plan de financement de la restauration du sentier de la Pointe Caracoli à la RNNC	p.8	Vote p.9
Validation du plan de financement de la télésurveillance de la RNNISA	p.10	Vote p.11
Validation du plan de gestion du futur bien UNESCO	p.11	Vote p.19
Etat d'avancement de la candidature de la Martinique sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (information)	p.11	<i>information</i>
Floralies Internationales de Martinique - Validation des tarifs de la billetterie - Validation de la création de la régie de recettes temporaire	p.20	Vote p.22
Présentation du nouvel organigramme	p.23	<i>ajourné</i>
Créations et modifications de postes		<i>ajourné</i>
Organisation des Ressources humaines sur les sites du PNM		<i>ajourné</i>
Présentation de l'Atelier Chantier d'Insertion « Economie circulaire et valorisation des écarts de produits agricoles sains et déchets verts dans une approche sociale »	p.29	Vote p.32
Etat d'avancement des appels à projet (information)		
Questions diverses		

La séance est ouverte à 15 heures 00 sous la présidence de Monsieur Louis BOUTRIN, Président.

M. le Président Louis BOUTRIN

... Je voudrais remercier Mesdames et Messieurs les conseillers ici présents. Nous avons le quorum avec une heure de retard. Je vous présente mais je suis très heureux que l'on puisse effectivement tenir ce Comité syndical car, comme vous l'avez vu, l'ordre du jour est relativement chargé.

Je vais vous faire une proposition : que l'on ne puisse pas s'attarder sur certains dossiers que vous avez déjà vus, qui ne nécessitent pas de gros débats et que l'on puisse y aller rapidement sauf s'il y a des demandes d'informations supplémentaires.

Il est 15 heures. Je vous propose que l'on puisse tenir ce Comité syndical en deux heures de temps, ce qui va permettre de libérer à 17 heures, les uns et les autres qui ont déjà manifesté leur engagement par ailleurs.

Je vais demander à Madame JOSEPH qui est mon Assistante de bien vouloir procéder à l'appel. Ensuite, nous allons adopter l'ordre du jour et passer aux différents points qui sont prévus.

Je dois vous informer également que nous avons deux questions supplémentaires à l'ordre du jour qui vous sont actuellement remises par Monsieur VEILLEUR. Vous allez comprendre pourquoi il y a une petite urgence à se prononcer sur ces deux dossiers. On procède d'abord à l'appel des membres.

Mme Marie-Anne JOSEPH procède à l'appel nominal des élus :

Bonsoir Mesdames et Messieurs les élus.

Collège CTM :

M. ADENET Lucien	Présent
Mme BAURAS Christiane	Présente
Mme BERNABE Kora	Absente
M. BIROTA Belfort	Absent excusé – procuration à Mme TOUL
M. BOUTRIN Louis	Présent
M. CATHERINE Félix	Absent
M. COUTURIER Gilbert	Absent excusé – procuration à M. BOUTRIN
Mme DULYS-PETIT Jenny	Absente excusée
Mme LESDEMA Marie-Line	Absente
M. LORDINOT Fred	Absent
M. LOUIS-REGIS Denis	Présent
M. MARTINE Raphaël	Présent
M. MENCE Charles-André	Absent excusé – procuration à M. ADENET
Mme PLANTIN Maryse	Absente excusée – procuration à Mme BAURAS
Mme TOUL Marie-France	Présente
M. ZOBDA David	Absent excusé

Collège « Communes »

Mme BÉSUBE Lydia	Présente
Mme DULAC Jacqueline	Présente
M. TRUCA Philippe	Absent
M. AVININ Ugo	Absent
M. MONSTIN Gérard	Absent excusé – procuration à M. DESLANCES
M. MARECHAL Thierry	Absent excusé

Mme SIMBA Sandra	Absente excusée – procuration à Mme DULAC
Mme EDWIGE Francine	Présente
Mme EDON-ROMANA Nicole	Absente excusée – procuration à Mme DULAC
M. HONORÉ Patrick	Absent
Mme LAGIER Nicole	Présente
M. CHEMIN Édouard	Présent
Mme LITTRÉ Nadiège	Absente excusée – procuration à M. CHEMIN
M. RANGON Éric	Absent (M. H. BASSON – excusé)
M. JEAN-DENIS Olivier	Présent
Mme VARACAVOUDIN Anne-Laure	Absente
Mme MATIME Victoire	Présente
M. DACHIR Christian	Présent
M. DAGISTE Hervé	Absent excusé
Mme SALIBER Karine	Absente excusée
M. GABRIEL Jean-Guy	Absent excusé
M. CANTINOL Gustave	Présent
M. DESLANCES Alex	Présent
M. MARTHELY Mickaël	Absent excusé
<i>Monsieur MARTHELY est représenté par Madame BAUR Marie-Hélène.</i>	
Mme BAUR Marie-Hélène	Présente
Mme DIALLO Judith	Absente
Mme ROBAR Raymonde	Absente
M. GOBALSAMY Mickaël	Absent excusé
M. DERIC Jules	Présent
M. LOUIS-SIDNEY Willy	Présent
M. NEROVIQUE Guy-Albert	Présent
M. CHAUVET Gérard	Présent
M. PALIN Christian	Absent excusé
M. RENÉ-CORAIL Robert	Absent
M. LASSOURCE Raymond	Présent

Collège « Communautés d’agglomération »

M. LERIGAB Justin	Absent excusé – procuration à M. CANTINOL
M. MONSTIN Norbert	Absent
M. PANCRATE Jude	Absent

31 présents et représentés. Le quorum est atteint, l’Assemblée peut délibérer valablement.
 Merci.

Nombre de membres en exercice	53
<i>Nombre de membres présents à l’ouverture de la séance</i>	22
<i>Nombre de procurations à l’ouverture de la séance</i>	09

M. le Président Louis BOUTRIN

Merci Madame JOSEPH. Je vous présente les excuses Monsieur MANZANO qui n'a pas pu se libérer aujourd'hui, et je salue la présence de Monsieur Bruno LAZZARINI qui est de la DEAL et qui représente Monsieur le Préfet même s'il s'est caché derrière le poteau. Merci de votre présence. Je tiens à souligner qu'étant moi-même ponctuel, j'ai trouvé Monsieur LAZZARINI présent dans la salle à 14 heures.

Nous allons procéder, si vous le voulez bien à la nomination de la Secrétaire de séance. Vous avez entendu sa réponse ? Elle a dit qu'elle acceptait. Marie-France (TOUL), tu acceptes ?

Mme Marie-France TOUL

Oui.

M. le Président Louis BOUTRIN

Secrétaire de séance : Marie-France TOUL, vice-Présidente de l'Assemblée de Martinique.

- ***Madame Marie-France TOUL est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.***

Nous passons au premier point « *Adoption du procès-verbal de la séance du 05 juin 2019* ». Mais il y a avant, la validation des deux points supplémentaires qui vous ont été donnés par Monsieur VEILLEUR.

Y a-t-il une remarque ou une objection ? Pas d'objection.
On va mettre ces deux points à l'ordre du jour en fin de séance.
On passe au premier point.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 JUIN 2019

M. le Président Louis BOUTRIN

Vous avez lu ce procès-verbal.
Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque.
On met au vote.

Qui s'abstient ? *Zéro (0)*

Qui est contre ? *Zéro (0)*

- **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Le deuxième point, c'est un point qui est important. C'est le « *changement d'adresse du siège du Parc Naturel* ».

CHANGEMENT D'ADRESSE DE DOMICILIATION DU SIÈGE DU PNM

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20200427-20-06-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2020



PREFECTURE DE MARTINIQUE

M. le Président Louis BOUTRIN expose à l'assemblée,

Comme vous le savez, les services administratifs du Parc Naturel ont déménagé. Ils ne sont plus ni à Bellevue, ni à Monsigny. Ils sont dans les nouveaux locaux qui ont été réhabilités à l'ancien Fort Tartenson.

Il est donc demandé au Comité syndical de bien vouloir délibérer sur le changement d'adresse. Cette délibération est nécessaire pour la poursuite des démarches déclaratives qui sont des démarches obligatoires auprès des services de l'Etat notamment, mais auprès de toutes les administrations de manière à ce que l'on puisse obtenir un changement de la terminaison du numéro SIRET.

Chers collègues, il vous est donc demandé d'approuver la nouvelle adresse du siège du Parc Naturel comme suit :

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Martinique
Morne Tartenson
97 200 FORT-DE-FRANCE**

Y a t-il une question sur ce point ? Pas de question.
On va passer au vote.

Approuvez-vous cette dénomination pour la nouvelle adresse ? Unanimité

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Parfait. Nouvelle domiciliation pour le Parc Naturel au Morne Tartenson. On espère au mois de décembre pouvoir procéder à l'inauguration. On va voir comment on articule tout cela avec les Florales. Mais peut-être pour la fin de l'année ou au début d'année pour le pot de nouvelle année. On va voir comment on fait les choses.

Juste un mot pour vous dire que nous avons fait la réception des locaux au Parc Naturel. Vous avez été destinataires des échanges de mails du CHSCT et également de l'autorité territoriale. Je vous rassure, il n'y a pas de fuite d'eau à proximité des câbles électriques. Nous avons eu un bâtiment flambant neuf en conformité avec un inconvénient : au moment où nous avons déposé le permis de construire en 2014, on n'a pas déposé la demande de raccordement obligatoire auprès d'EDF. Huit mois pour obtenir ce raccordement. Ce sont les délais habituels. Grâce aux relations que nous avons, notamment au niveau de la CTM avec le Directeur d'EDF, nous avons pu réduire ces délais et le raccordement sera effectif vendredi prochain, le 18 octobre.

Vous comprenez bien qu'avec cette période de forte chaleur que l'on connaît actuellement y compris à nos propres domiciles, c'étaient des conditions difficiles. Pour autant, pour le reste, les conditions d'accueil sont tout à fait satisfaisantes puisque, comme je vous le disais, c'est un immeuble flambant neuf pour lequel nous avons dépensé, depuis le début, la bagatelle de 4,3 millions d'euros.

Je n'étais pas à l'initiative de ce projet. Pour autant, je l'ai accompagné et je suis intervenu à plusieurs reprises auprès du Conseil exécutif pour que l'on puisse avoir les sommes allouées pour pouvoir faire face à cet investissement pour que le Parc ait enfin un siège qui lui soit propre.

Voilà les informations que je souhaitais vous apporter.
On passe au point 3 « *Validation du plan de financement de la restauration du sentier de la Pointe Caracoli à la Réserve Naturelle Nationale de la Caravelle (RNNC)* ».

VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA RESTAURATION DU SENTIER DE LA POINTE CARACOLI À LA RNNC

M. le Président Louis BOUTRIN *expose à l'assemblée,*

Comme vous le savez, l'Etat qui est propriétaire de cette Réserve, nous a donné la gestion au niveau du Parc Naturel, soit 257 hectares. Cette réserve nécessite aujourd'hui quelques aménagements.

Je profite pour vous dire que nous avons engagé également au niveau de la CTM, une extension de la Réserve Naturelle à toute la Baie du Trésor et qu'après plusieurs rencontres, y compris avec la Ministre qui était de passage et l'ensemble des utilisateurs, notamment des marins-pêcheurs, nous avons trouvé un terrain d'entente pour que cette extension de la Réserve Naturelle Nationale se fasse vers la Baie du Trésor, moyennant que l'on puisse associer étroitement les marins-pêcheurs dans le comité de gestion, avec une refonte du comité de gestion de manière à ce qu'ils soient suffisamment représentatifs et qu'ils n'aient pas l'impression que leurs voix ne comptent pas.

Voilà, là encore, des informations que nous avons pu mener tambour battant, avec le sous-Préfet de Trinité et les professionnels marins-pêcheurs de Tartane, de Trinité et de Cosmy.

Il s'agit en l'espèce, de proposer au Comité syndical l'approbation d'un plan de financement pour restaurer le sentier pédestre que vous connaissez tous et que je vous invite à pratiquer et à faire découvrir à vos parents, alliés, amis et visiteurs qui viennent en Martinique.

Il s'agit d'un projet d'un coût total de 323 650 € avec une participation de l'AFB à hauteur de 64 730 €, la CTM 19 419 €. Est également sollicité du FEDER à hauteur de 152 116 € et le Parc Naturel est sollicité à hauteur de 87 385 €. Voilà le plan de financement avec un pourcentage non négligeable, comme vous le voyez, du Conservatoire du Littoral.

Y a t-il des questions, chers collègues ?
Collègue CHEMIN.

M. Edouard CHEMIN

Juste une question, Président, concernant l'extension à la Baie du Trésor. C'est bien du côté de la Caravelle ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Oui.

M. Edouard CHEMIN

Est-ce qu'il y a des clauses précises pour pouvoir préserver justement ce site ? Par exemple, est-ce que les pêcheurs peuvent mettre des nasses, des choses comme cela ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Non. La pêche dans la Réserve naturelle n'est pas autorisée mais il y a, avec ou sans classement en réserve naturelle, des zones de cantonnement et de règlementation très strictes au niveau de la Baie du Trésor, qui existent déjà. Mais ce dont j'ai fait allusion, c'est une information que je vous ai apportée, sur une réunion récente que nous avons eue au mois de septembre. Il y en a eu pendant les vacances mais, in fine, en septembre, nous avons pu avoir l'accord des marins-pêcheurs - vous avez été très certainement destinataires de l'information - pour qu'ils acceptent, parce que c'était le point bloquant, qu'il y ait une extension de la Réserve naturelle nationale de la Caravelle, dans la partie maritime, dans la Baie du Trésor. Cela a été acté.

Mais en ce qui concerne la pêche, elle sera interdite et là encore, ils sont tout à fait d'accord parce que cette Réserve, c'est une véritable nurserie pour les poissons (lieu de reproduction). Ils ont juste demandé au Nord, vers la vigie, vers également la station météo, d'avoir une petite enclave où ils pratiquent déjà les nasses. C'est acté dans l'arrêté de constitution de la Réserve. On a mis cette petite partie pour les marins-pêcheurs hors des limites réglementaires.

Par contre, dans toute la Baie du Trésor, toute cette partie sera effectivement interdite mais ils sont favorables. Ils nous ont même demandé de mieux faire la Police puisqu'il y a un certain nombre de plaisanciers qui arrivent dans la Baie du Trésor et qui vont sur une petite plage et, ils ne voient pas cela d'un bon œil.

Revenons à la restauration des sentiers pédestres sur la Réserve naturelle nationale terrestre cette fois-ci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, chers collègues, vous avez le plan de financement. Dès lors qu'on va faire le tour des partenaires financiers, nous allons pouvoir procéder à la réalisation et à la restauration de ces sentiers, notamment de la signalétique.

Je mets au vote.

Qui s'abstient ? Zéro (0)

Qui est contre ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Je vous remercie.

On passe à présent au dossier n°4.

VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA TÉLÉSURVEILLANCE DE LA RNNISA

M. le Président Louis BOUTRIN *expose à l'assemblée,*

Il s'agit maintenant d'une autre réserve naturelle nationale, qui est celle des îlets de Sainte-Anne pour laquelle la superficie n'est pas tout à fait la même, même si nous avons dû mettre tout autour des périmètres d'interdiction de pêche et on a élargi le périmètre de protection à 100 mètres autour de ces îlets, avec un balisage qui a été mis par le Parc Naturel de Martinique.

Cette Réserve est un lieu de nidification aviaires, cela veut dire que les oiseaux viennent pondre là-dessus et c'est un lieu de migration de certaines espèces qui, en hiver, quittent l'Amérique du Nord, se rend vers l'Orénoque, le Nord de l'Amérique latine et transitent par ces îlets. Il y a certaines espèces, non seulement les sternes mais d'autres espèces qui viennent là et nous avons eu à déplorer par le passé, quelques prédateurs des œufs de ces oiseaux notamment des rongeurs. On a fait le travail.

On a trouvé sur une Réserve qui est, a priori, interdite d'accès, quelques pas sur la plage ce qui veut dire qu'il y a une fréquentation sur la Réserve. Nous avons besoin aujourd'hui d'une télésurveillance sur cette réserve et là encore, nous vous soumettons, avant la mise en place de ce dispositif, un plan de financement. Les sommes sont moins importantes. Cela va coûter 50 000 €. L'AFB est sollicitée à hauteur de 40 000€. Le Parc Naturel à hauteur de 2 500 €, la CTM également 2 500 € et le Parc Naturel marin pour 5 000 €. Voilà le plan de financement qui vous est proposé.

Chers collègues, y a t-il des questions sur ce dossier ?

M. Lucien ADENET

Est-ce que les caméras seront sécurisées ?

M. le Président Louis BOUTRIN

A priori, oui. Chaque fois que l'on me parle de sécurité, j'ai toujours ce grain d'humour en disant : « Vous savez, dès lors qu'il y a une volonté de commettre une infraction, même si ce sont des lingots d'or que vous protégez par des caméras, dans une banque à Nice. SPAGGIARI a décidé de passer par les égouts. Il a cambriolé pendant le week-end et il a laissé des bouteilles de champagne que l'on a retrouvées le lundi matin ». On a même fait un film sur ce casse du siècle. Dès lors qu'il y a une volonté de quiconque, vous pouvez mettre tous les dispositifs que vous voulez, dès lors qu'il y a vraiment une volonté de commettre une infraction, ce sera très difficile.

Mais pour autant, nous allons mettre en place ce dispositif et vous avez bien compris que les radars que l'on a sur la route, s'il y a une volonté de mettre un sac plastique et de les détériorer, c'est un radar, cela veut dire que cela peut vous flasher. Cela a un rayon suffisant pour pouvoir vous prendre en photo mais il suffit de mettre une cagoule et vous allez mettre une bâche sur le radar. Je referme ces parenthèses.

Collègue ADENET, oui, c'est sécurisé. Mais j'ai montré les limites de cette dite-sécurité. Raphaël MARTINE.

M. Raphaël MARTINE

Avons-nous déjà l'accord de la contribution du Parc Naturel

M. le Président Louis BOUTRIN

Le plan de financement a été proposé après avis à la fois de l'AFB, du Parc Naturel Marin et de la CTM. Il nous reste maintenant à nous partenaire, Parc Naturel, de trouver les 2 500 € dans notre budget.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas de question.
On va mettre au vote.

Acceptez-vous chers collègues, que l'on puisse procéder au financement à hauteur de 2 500 € d'un système de télésurveillance pour la Réserve naturelle nationale des Ilets de Sainte-Anne ?

Qui s'abstient ? *Zéro (0)*

Qui est contre ? *Zéro (0)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

On passe au point n°5. Il s'agit de la validation de l'avant-projet de plan de gestion du futur bien UNESCO de Martinique avec les modalités de participation du Parc Naturel au futur comité de gestion de l'UNESCO.

VALIDATION DU PLAN DE GESTION DU FUTUR BIEN UNESCO

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CANDIDATURE DE LA MARTINIQUE SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

M. le Président Louis BOUTRIN *expose à l'assemblée,*

Il vous est proposé, chers collègues, de statuer sur l'avant-projet de plan de gestion :

- d'acter le principe que le Parc Naturel va assurer après inscription du bien, la gestion de ce dernier – point important ;
- de donner délégation au Président du Parc afin de permettre l'intégration et la comptabilité des mesures de gestion du bien au sein du territoire Parc ;
- de donner mandat au Président pour siéger, lui ou son représentant, au prochain comité de gestion qui doit se tenir bientôt.

Chers collègues, vous avez dans le dossier, la proposition de zonage du périmètre qui a été validé par le Comité national des biens français au Patrimoine mondial, le 18 février 2018. Le bien concerne les aires forestières et volcaniques de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord, à savoir les Pitons du Carbet, le Piton Marcel, le Piton du Mont-Conil devant la Pelée et le Morne Jacob. Voilà le bien qui a été délimité.

Nous avons laissé de côté les massifs volcaniques du sud-ouest de la Martinique (Morne Larcher, Morne Genty, Morne Champagne, Morne Jacq) aurions eu des problèmes justement pour gérer le bien. Il ne suffit pas d'inscrire un bien, il faut être en capacité de le gérer après. Il y a également un niveau d'anthropisation de ce bien qui allait hypothéquer notre candidature, de même il y avait la Caravelle qui était prévue dans le bien mais là encore, on a dû faire machine arrière.

Par contre, là où on n'a pas suivi ni l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), ni le Comité français au patrimoine mondial, c'est quand ils ont voulu que l'on n'ait qu'un seul critère : le critère 10 qui est la biodiversité. Les questions de préservation de la biodiversité au niveau mondial se posent avec une certaine acuité. La France, actuellement, détient 87% de la biodiversité française qui se situe en Outre-mer. La France c'est, jusqu'à ces jours-ci, la deuxième puissance maritime mondiale, mais dans quelques jours, elle sera la première puissance maritime mondiale de par les Outre-mer notamment la Polynésie. Pourquoi ? Actuellement, c'est 200 milles nautiques, c'est-à-dire la zone économique exclusive. Or, il y a dans la convention de Montego Bay, une clause qui prévoit l'extension des zones marines jusqu'aux plateaux continentaux. Quand on va intégrer les 350 milles marins, la France va passer devant les Etats-Unis et deviendra la première puissance maritime avec toutes les richesses et toute la biodiversité du sous-sol.

La France est très attachée aux questions de biodiversité. C'est pour cela qu'elle a souhaité que notre bien soit classé sur le critère 10 : critère biodiversité. Sauf que nous avons une histoire en Martinique. Nous avons une histoire tragique avec l'éruption de la Montagne Pelée. Mais nous avons une histoire singulière également de toutes les îles de la Caraïbe. La Martinique est la seule à être issue de trois ères volcaniques successives, la Guadeloupe c'est deux. Du point de vue géologique, cette singularité méritait d'être retenue et du point de vue du volcanisme, avec l'éruption tragique qui a été révélatrice d'une éruption de type Péléen décrit par Alfred LACROIX, on se devait et l'UICN elle-même, reconnaît que le seul volcan qui manque à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO c'est la Montagne Pelée. C'est quand même paradoxal. C'est ce qui a déterminé le type Péléen à côté du type Strombolien, le type Hawaïen, d'autres types de volcans.

Si on parle de volcans de type péléens, il aurait fallu au moins que la Pelée y soit. Nous avons fait venir, lors de l'audition de 2017, le Professeur CHAUSSIDON qui est Directeur de l'Institut de physique du Globe de Paris et également le Professeur BOUDON qui seront tous les deux, à nos côtés, le Préfet de Martinique et moi-même, prochainement le 22 octobre puisque je vous rappelle cette candidature est portée par le Parc Naturel mais pour le compte de l'Etat d'où la présence du Préfet et de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Nous sommes sur deux critères : critère 8 « géologie – volcanisme » et critère 10 « biodiversité ». Aujourd'hui, nous avons mis en place un comité de gestion où siège le Parc. On espère que cette année sera la bonne puisque le dossier final, je vous le dis, c'est dans quelques jours, le 22 octobre. On passe en audition – la dernière phase – devant le jury. Si nous sommes retenus et on l'espère, le dossier devra être déposé par le Président de la République avant le 31 janvier 2020 devant les instances



Juste une précision. Tu as avancé le montant de 25 millions d'euros sur cinq ans
A-t-on déjà une idée des partenaires pressentis pour ce faire ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Le projet est porté par le Parc Naturel pour le compte de l'Etat. L'Etat participe au financement - je n'ai pas tous les chiffres en tête – la CTM également. Il y a du FEDER et il y a tout un programme d'actions dans le cadre du contrat de convergence qui a été présenté par le Premier Ministre en compagnie des différents Présidents des Régions dont le Président de la CTM.

Vous avez vu qu'on a retenu, dans le contrat de convergence, un certain nombre d'actions qui relèvent du plan d'action du programme de gestion du bien UNESCO. Donc financement européen, financement Etat, financement CTM et partenaires privés également qui interviennent de manière spécifique sur l'action. Il y a des fonds du Ministère de la transition écologique parce que là encore, le dossier de candidature est porté par le Ministère.

Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Ce que je voulais ajouter c'est qu'avec le principe de l'alternance, puisqu'une année c'est un bien culturel, l'année d'après c'est un bien patrimonial qui est retenu. Si on manœuvre bien, notre dossier de candidature d'inscription à l'UNESCO, cela devrait normalement fonctionner cette année correctement. Maintenant, nous avons quand même des chances. On part avec 50% et même plus de 50% de chance que notre dossier aboutisse.

M. le Président Louis BOUTRIN

Vous avez bien compris que dans l'intervention du collègue, il y a beaucoup de « si », cela veut dire qu'il y a beaucoup de conditionnel. Nous faisons en sorte que toutes les conditions soient réunies pour que ce dossier puisse connaître le succès. Mais nous sommes dans une compétition et comme tu l'as dit, les règles du jeu ont changé depuis 2019. Chaque état membre de l'UNESCO ne peut présenter qu'une seule candidature.

Nous nous sommes retrouvés face à un bien culturel l'an passé qui était le phare de Cordouan. Le phare de Cordouan se situe dans l'estuaire de la Gironde. Il était inscrit sur la liste indicative depuis 2002, c'est-à-dire que depuis 2002, ils étaient dans les startingblocks en train d'attendre. A côté de cela, il y a eu 20 millions d'euros – ce sont les chiffres qui m'ont été donnés par le Ministère de la Culture – de travaux pour rénover ce phare qui, je vous le rappelle, a été conçu à l'époque pour éclairer et orienter les navires qui entraient dans l'estuaire de la Gironde. On était au 16^{ème} siècle. Vous savez ce qui s'est passé à cette époque et la part prise par cette ville dans un certain trafic triangulaire. Ce bien était porté par Alain JUPPE, Maire de Bordeaux. Il n'était pas encore au Conseil constitutionnel. Il était également Président de la communauté urbaine qui est devenue la métropole de Bordeaux. L'actuel Premier Ministre était le Directeur de Cabinet à l'époque d'Alain JUPPE.

Autre chose : Dominique BUSSEREAU, le Président du Département de Charente-Maritime qui est le Président de l'ensemble des Départements de France est venu ici. Il a été reçu par le Président MARIE-JEANNE. Nous avons eu un dîner le soir. Je l'ai salué

et je lui ai dit : « Vous nous avez piqué notre place. Quelle a été votre recette ? » On a le soutien du Président de l'Association des Départements de France pour cette candidature, sauf qu'il y a un candidat supplémentaire cette année à Nice avec un très beau projet. J'en ai discuté, il y a trois jours, avec le Préfet de Martinique qui a été en poste dans la région. Il m'a dit que le Maire de Nice, Christian ESTROSI qui a été Ministre notamment Ministre de l'Outre-mer a un bon carnet d'adresses. Nous sommes obligés de faire bloc et de faire peuple. Il ne faut pas qu'il y ait de note discordante, qu'on se disperse pour que notre candidature soit retenue.

Accusé de réception en préfecture
99-1577163-2019-2016-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2020



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Dans la candidature de Nîmes, la Maison carrée, il y a un certain nombre de personnalités qui soutiennent cette candidature. Qui peut me retrouver cela ? Ils ont fait une application sur Smartphone « Je soutiens la candidature de Nîmes à l'UNESCO » et quand on ouvre, il y a un certain nombre de personnalités et vous allez voir...

Madame

(Hors micro) ...Nice ou Nîmes ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Je dis « Nîmes » pour la Maison carrée et j'oublie le nom du projet de Nice. C'est la Cité urbaine de Nice qui est candidate et il y a Nîmes qui est la Maison carrée. Nîmes a déjà les arènes de Nîmes au Patrimoine mais ils ont encore dépensé des sous pour rénover cet édifice. Si vous ne trouvez pas, tant pis, mais cela vaut le coup parce qu'on se moque de nous, de temps en temps. Je vais vous faire rire.

On ne retrouve pas mais il y a beaucoup de personnalités. Ils sont allés chercher des stars. Il y a Claude BRASSEUR, Jean d'ORMESSON, Johnny HALLYDAY sauf que ces personnes sont décédées. Même les morts sont déterrés pour pouvoir valider la candidature de Nîmes avec leurs photos et avec une petite phrase par exemple, d'ORMESSON pour dire pourquoi il soutient la candidature de Nîmes.

Il faut bien se détendre. Tout cela pour vous dire que nous avons pris la même initiative et la même démarche et nous sommes allés trouver tout ce qu'il y a comme personnalités martiniquaises. On n'a pas pris Teddy RINER parce qu'il est Guadeloupéen. On joue le jeu jusqu'au bout. On est allé chercher pratiquement tout ce qu'il y a dans le domaine de l'Art, du sport, de l'entreprise. Tous les grands chefs d'entreprise (PARFAIT, Bernard HAYOT) nous soutiennent. Harry ROSELMACK. On est en contact avec Wendy RENARD. On va préparer quelque chose de spécifique avec elle. On est même allé chercher ANELKA, l'ancien footballeur. Bruno MARIE-ROSE. Tout le monde.

M. Raphaël MARTINE

Je crois savoir qu'il y a une lettre émanant du Ministre de la transition écologique qui dit que pour cette année, notre candidature serait portée par l'Etat français. Est-ce que cela a encore une valeur ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Sauf qu'entre temps, « homard » m'a tué ». Avec cette histoire de dîner aux homards, le Ministre a dû démissionner de manière précipitée. Pour l'heure, j'espère qu'« homard » ne va pas nous tuer non plus et que sa lettre d'intention qui n'est

qu'une lettre d'intention va se traduire et que son successeur va prendre en compte cette volonté effectivement de proposer la candidature de la Martinique.

Il y a deux choses qui jouent en notre faveur : un c'est la qualité de notre dossier. Il fait plus de 1 000 pages. Il y a une délégation du Ministère qui est venue ici. Il y a eu des ateliers de travail pendant plus d'une semaine. Nous avons un dossier qui est blindé sur le plan scientifique. Aujourd'hui, on ne peut pas nous reprocher la qualité de notre dossier. Il va falloir trouver un autre argument.

Le Ministre disait la chose suivante : « *J'ai d'ores et déjà sollicité le Ministre de la Culture et le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères pour que la candidature des volcans et forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du nord de la Martinique soit retenue en priorité pour le prochain dépôt en janvier 2020. Je peux vous assurer que mon Ministère défendra avec force ce dossier* ».

On espère que cette lettre a toujours une valeur et qu'il y aura une continuité. Mais ce n'est pas là-dessus que l'on s'appuie. On s'appuie sur le fait qu'il y a une règle qui nous avait été opposée. Je l'ai su par le Directeur de cabinet du Président MACRON : une règle de l'alternance. L'année d'avant, rappelez-vous, c'était une candidature naturelle : les volcans des Puy d'Auvergne qui, là encore, avaient déjà recalés deux fois à l'international pour des controverses scientifiques. Ils ont remodifié leur dossier et cette fois-ci, les volcans d'Auvergne sont classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO. La candidature qui venait l'année d'après, devrait être un bien culturel. Si on suit cette logique, on a effectivement toutes les chances d'être retenu puisqu'on est le seul bien naturel actuellement à avoir un dossier complet, blindé et dont la valeur universelle exceptionnelle a été reconnue à la fois par l'UICN et par le Comité national des biens français.

(Intervention hors micro – inaudible)

M. le Président Louis BOUTRIN

Non, c'est culturel. Pour vous donner une information, il y a 43 biens. Cette règle de l'alternance n'est pas à géométrie variable. Il y a 43 biens culturels et 5 biens naturels dont 4 situés en Outre-mer et il y a un seul bien mixte qui est le Mont Saint-Michel qui est à la fois culturel et naturel.

Y a-t-il des questions ?
Collègue CHEMIN.

M. Edouard CHEMIN

Autour de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet, nous avons un certain nombre de randonnées pédestres par exemple la randonnée Grand-Rivière/Prêcheur, Macouba/Morne-Rouge, etc. Est-ce que nous avons tenu compte de ces randonnées pédestres qui pourraient avantager économiquement ces communes du nord ? Est-ce que vous avez pensé à ce qu'il y ait une amélioration de ces sentiers de randonnée pédestre ?

Par exemple, la commune de Grand-Rivière parfois, quand ces sentiers sont bouchés par des arbres, nous restons des mois (parfois 3 à 4 mois) avant que cela ne se remette en place. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a plusieurs entités sur ces

randonnées : l'ONF, le PNM, le Conservatoire du littoral. C'est assez souvent conflictuel et on n'arrive pas à faire en sorte que les choses repartent et permettent par exemple, aux pêcheurs qui ramènent les gens, etc. (nous avons vu l'exemple de l'économie qui se fait) de leur permettre de vivre de cela.



Est-ce que les différents circuits de randonnée pédestre ont été pris en compte pour faire en sorte que si c'est reconnu comme Patrimoine mondial de L'UNESCO, qu'il y ait une amélioration de ces sentiers, etc. pour que tout un chacun puisse venir (les handicapés, etc.) ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Il y a un plan territorial des itinéraires de promenades et de randonnées qui a été validé par l'Assemblée de Martinique. Il y a cinq conseillers de l'Assemblée de Martinique ici présents. Ils ont voté cela. Dans ce plan, il y a un financement qui est prévu et un opérateur qui intervient pour le compte de la Collectivité.

Pour l'heure, c'est l'Office National des Forêts qui assure la maîtrise d'œuvre et la gestion de ces forêts et des sentiers. Ce n'est ni le Conservatoire du littoral, ni le Parc Naturel. Il a été demandé, notamment par le Collègue MARIE-SAINTE et le Président MARIE-JEANNE, que, nous, au niveau du Parc Naturel on puisse assurer le contrôle, dans un premier temps, de ces opérations puisqu'on le voit, après chaque week-end, il y a des remontées de terrain et on nous informe que tel et tel sentier est soit mal entretenu, soit inaccessible, notamment après les coups de vent ou après les périodes cycloniques.

Nous sommes aujourd'hui, au niveau du Parc, en train de nous organiser pour pouvoir assurer ce contrôle, mais les élus du Comité syndical du Parc ont voté également le principe de l'Institut de formation aux métiers de l'environnement qui nous permettra de former de jeunes martiniquais aux métiers de la foresterie et à la conservation, à l'entretien des sentiers pédestres. Ceux qui critiquent l'ONF, j'entends bien puisqu'il y a toujours des coups de gueule, mais qu'est-ce que vous avez en contrepartie pour pouvoir se substituer à l'ONF actuellement ? Rien. Au niveau national, il y a une remise en cause de la participation de l'ONF en Outre-mer. Je voulais vous alerter chers collègues. D'un côté, on critique l'ONF – je peux comprendre cela – mais de l'autre côté, nous n'avons pas encore de Martiniquais formés. Mais si l'ONF national décide de se retirer, on va se retrouver comment ?

L'Institut de formation aux métiers de l'environnement, cette réalisation se pose avec beaucoup plus d'acuité qu'on ne le pense et cet exemple de l'entretien des sentiers et plus globalement de la gestion de nos forêts se pose. Qu'est-ce qu'ils font dans les îles anglophones où il n'y a pas l'ONF ? Ils ont tout un corps de métiers des Dominicains, des Dominicains, qui sont formés et dans les autres îles également, aux métiers de la foresterie. Nous avons eu un séminaire caribéen sur la gestion des biens classés. Ils ont du personnel autochtone formé. Qu'est-ce qui nous empêche aujourd'hui de mettre en place ces formations pour que de jeunes martiniquais, au-delà de l'élagage – ce n'est pas que je critique mais il n'y a pas que l'élagage. Il faut de vrais métiers, toutes les branches de ces corps de métiers que l'on retrouve actuellement à l'ONF et que nous n'avons pas.

N'attendons pas qu'il y ait une décision nationale pour des raisons de restrictions budgétaires que l'ONF décide de se retirer des Outre-mer. Je payons non seulement la gestion de notre patrimoine naturel c'est-à-dire la CTM, vous et moi. Nous payons également une partie du personnel de l'ONF. Vous trouvez cela normal ? Il y a une vraie question qui se pose au-delà de l'entretien des sentiers mais je le répète, la balle est dans notre camp au Parc Naturel. Il faut que l'on fasse diligence pour cela.

Y a t-il d'autres questions ?
Vas-y, (*Gérard*) CHAUVET.

M. Gérard CHAUVET

J'ai sous les yeux une proposition de zonage qui a été donnée dans la fiche. Je voulais savoir si c'est la proposition définitive ou est-ce qu'on peut encore la modifier ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Elle est définitive mais Maurice VEILLEUR va te répondre.

M. Maurice VEILLEUR

J'ai envie de dire qu'elle est définitive parce qu'elle a fait l'objet d'une concertation, au moment où nous parlons, de validation par les communes notamment. Maintenant, nous avons, comme l'a précisé, le Président, une audition le 22 octobre. Il peut y avoir un avis du Comité français du Patrimoine mondial qui nous oriente vers des ajustements au niveau du périmètre.

M. Gérard CHAUVET

Je pose la question parce que le service de l'urbanisme de la ville de Schœlcher avait demandé un zonage plus précis pour savoir comment on sera impacté à Schœlcher, notamment parce qu'il y a une partie, je crois, qui fait partie de la zone tampon. On n'a pas eu ce document. On ne sait pas quel est le périmètre sur la ville. On l'a grosso modo mais on ne sait pas exactement quelles parcelles seront impactées là-dessus.

M. Maurice VEILLEUR

Il me semble que l'on a échangé avec Monsieur CAPGRAS mais s'il faut revenir vers lui, j'ai pris note.

M. le Président Louis BOUTRIN

Une précision. Concernant le périmètre en question, il y a deux choses à retenir. Il y a ce que l'on appelle le cœur de bien qui est une zone qui fait déjà l'objet de protections fortes : réserve biologique intégrale où on ne peut rien faire en Martinique. C'est un arrêté ministériel pour ce classement. Si on veut récupérer 2m², il faut faire la demande à Paris. C'est cela le principe. Je caricature mais c'est un arrêté ministériel. Toute modification nécessite l'avis du Ministère donc Paris.

Il y a, ce que l'on appelle les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Il y a les arrêtés de biotope. Il y a d'autres protections qui existent déjà. Le label UNESCO ne modifie pas, dans le cœur de bien, le niveau de protection.

- **VALIDATION DES TARIFS DE LA BILLETTERIE**
- **VALIDATION DE LA CRÉATION DE LA RÉGIE DE RECETTES TEMPORAIRE**

M. le Directeur Général des Services expose à l'assemblée,

La question n°7, on l'avait déjà abordée. Il s'agit de mettre en place pour la mise en œuvre des Florales Internationales, les tarifs de la billetterie. Sur le dossier d'après pour mettre en place la régie qui nous permettra d'encaisser les recettes en entrées. On pourra aller assez vite puisqu'on vous les avait déjà présentés. Des propositions que vous aviez déjà validées en termes de conditions d'accès. On avait retenu un tarif de 5 € pour les adultes, 2€ pour les enfants jusqu'à 12 ans et pour les scolaires, une entrée gratuite du 09 au 13 décembre.

Il vous est simplement demandé de prendre une délibération pour valider les tarifs d'entrée pour les Florales.

Je vous rappelle que l'on attend 50 000 personnes. C'est l'estimation que nous faisons sur toute la durée de la manifestation.

M. le Président Louis BOUTRIN

Je vais juste donner une précision sur l'organisation de ces Florales. Nous avons mis en place depuis décembre 2018 un comité de pilotage. Tous les 15 de chaque mois nous nous réunissons ici, dans cette salle, qui nous est réservée pour que l'on puisse mener à bien ce projet. C'est un projet que nous avons estimé à 700 000 € pour sa réalisation avec, dans le plan de financement, 200 000 € de subventions votées par l'Assemblée de Martinique. On espère 200 000 € par nos partenaires publics et privés et on attend 50 000 € visiteurs à 5 € ce qui nous fait 250 000 € ce qui nous permettrait de boucler notre budget pour le plan de financement.

Ceci étant, à côté de cela, le site qui va accueillir les Florales fait l'objet d'investissements très lourds de la CTM. C'est un patrimoine qui s'est dégradé au fil des années que l'on est aujourd'hui en train de récupérer. L'idée c'est de faire de ce site, les Florales, un jardin à l'instar de celui de Balata, avec des entrées payantes ou à l'instar du Jardin des plantes de Vincennes. Ce sera un atout touristique pour le sud cette fois-ci de la Martinique. C'est 1,4 million d'euros d'investissements par la Collectivité pour remettre aux normes et pour pouvoir faire les travaux nécessaires. Ce n'est pas, je dirais, une simple affaire.

Nous avons des décisions à prendre parce qu'on porte le projet pour la CTM. On doit pouvoir mettre en place, comme vous le savez, une régie temporaire avec l'accord du Payeur, Monsieur MANZANO, que nous avons eu sur cette question mais, on doit également valider les tarifs d'entrée. Ce sera la première délibération et **la deuxième délibération c'est la création de la régie temporaire pour pouvoir, comme les gens vont payer en espèces ou carte bancaire, gérer tout cela.**

Chers collègues, y a t-il des questions sur ces deux dossiers que l'on présente dans la foulée, qui s'inscrivent dans le droit fil des Florales ?

Notez sur vos agendas. Officiellement c'est du 07 au 15 décembre 2019 mais vous devez être présents le 06 décembre pour la soirée d'inauguration de ces Florales. Nous avons eu une bonne nouvelle cette semaine, c'est-à-dire (c) à établir le contact avec Madame Michelle OBAMA. Le contact est établi. Nous sommes en attente de la réponse. J'ai déjà prévenu le Préfet cette semaine pour lui dire qu'il y aura du courrier qui partira vers lui mais de prévoir au niveau du Ministère de l'intérieur parce que cela va causer des problèmes de sécurité et des problèmes de logistique à mettre en place si nous avons une personnalité de ce rang qui nous rend visite. Auquel cas, on a déjà un plan B qui est la First Lady Madame Brigitte MACRON et en plan C, nous avons une Martiniquaise qui est, à l'international, au niveau du Fonds Monétaire International. On la sollicite également pour avoir une marraine à la hauteur de ce que l'on a eu par le passé puisque nous avons eu deux first ladies, Madame POMPIDOU et Madame GISCARD D'ESTAING et Madame Eugénia CHARLES pour la troisième édition. On essaie de rester à ce niveau de visibilité internationale avec Madame OBAMA.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur ces deux dossiers.
Monsieur CHEMIN.

M. Edouard CHEMIN

Une petite question, Président, concernant les scolaires. Nous avons dit la gratuité de la maternelle au lycée. C'est cela ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Oui, tout à fait.

M. Edouard CHEMIN

Mais pour les étudiants de l'Université avec leur carte ? Non ?

M. le Président Louis BOUTRIN

On a débattu de cela la dernière fois. On avait dit que les scolaires vont venir dans le cadre de visites organisées. Là c'était la gratuité mais on fera des prix pour ceux qui viennent de manière individuelle. On avait arrêté cela à 2 €.

Y a t-il d'autres questions sur les Florales ? Cela avance à grands pas. On travaille de concert avec le Maire des Trois-Ilets. On va aborder cette semaine, les questions de sécurité et les questions de stationnement et de mobilité avec Martinique Transport et la mairie. Cela fait beaucoup de réunions. C'est très lourd. On travaille d'arrache-pied. On a eu une réunion de marchés à l'instant avec l'AMO. C'est un gros challenge. Il y a un COPIL qui doit se tenir mardi prochain, le 15, dans cette salle à 14 ou 15 heures ? Vous avez quoi sur vos convocations ? C'est 14 heures sur les convocations. D'accord.

Madame Marie-France TOUL

Est-ce que l'on pourrait avoir un mail de rappel pour la soirée du 06 ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Il y a des cartons d'invitation qui sont en préparation. Vous allez les recevoir mais je vous donne l'information. Vous pouvez déjà réserver cette soirée. Cela va se passer au Musée de la Canne avec les personnalités qui sont invitées, les délégations et celles qui vont honorer cette manifestation internationale. Mais ce que je souhaiterais

c'est que les membres du Comité syndical du Parc Naturel soient tous présents à cette manifestation que nous portons. Il est tout à fait normal que tout le monde soit à l'honneur ce jour-là.

Madame Marie-France TOUL

(Hors micro) C'est le 07 ou le 06 ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Je répète. La manifestation, officiellement c'est du 07 au 15. La veille, nous avons la cérémonie d'ouverture. Et la veille au soir, nous allons décerner les prix puisqu'il y a un concours avec un jury international qui va se réunir dans la journée pour visiter les stands. C'est exactement ce qui s'est passé à Nantes. On a dupliqué. On est en attente de la réponse du Président du jury qui est un hollandais pour que les choses se passent dans le meilleur des mondes avec le niveau de compétences et de connaissances de ces gens-là en matière de fleurs. On devrait pouvoir à la soirée inaugurale présenter le palmarès de cette 4^{ème} édition. C'est le 6 que vous devez mettre sur vos agendas. Cela ne vous interdit pas de participer aux autres jours.

M. Lucien ADENET

(Hors micro) Est-ce qu'il y aura une rencontre de clôture ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Oui, le dernier soir. Vous allez recevoir le programme qui aura été arrêté. Il y aura un certain nombre de manifestations, de temps forts. Je vous le dis de tête. Par exemple, le concours des villes et villages fleuris. Nous allons faire la cérémonie que l'on organisait à la Villa Chanteclerc, directement aux Florales le vendredi, de manière à tout concentrer. Il y aura également un certain nombre d'expositions qui seront faites, un certain nombre de manifestations artistiques. On va essayer d'être à la hauteur de l'évènement. Tout le comité de pilotage travaille sur ces questions.

Maintenant, comment faire pour entrer l'ensemble des propositions du comité de pilotage dans l'enveloppe allouée ? On est déjà à trois fois l'enveloppe. J'ai eu une réunion pour arbitrer juste avant la nôtre, pour recadrer un peu tout le monde. J'ai dit la chose suivante : « Je ne demanderai pas à la CTM un centime de plus. Si aujourd'hui nous sortons de cette enveloppe, cela veut dire que nous avons trouvé des partenaires financiers qui veulent bien nous accompagner ». Sinon, on fait tout le monde rentrer. C'est difficile de faire entrer un rectangle dans un cercle mais il va falloir que l'on fasse cet exercice.

Y a t-il d'autres questions sur les Florales ? *(Il n'y en a pas)*
Je vous remercie.

Je regarde le chronomètre. Il nous reste la question 8 « organigramme », la question 9, la question 10 « ressources humaines », la question 11 « atelier chantier d'insertion ». Nous passons maintenant à la question 8 « présentation de l'organigramme ».

Qui s'abstient ? Zéro (0)

Qui vote contre ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

PRÉSENTATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME



M. le Président Louis BOUTRIN *expose à l'assemblée,*

Chers collègues, c'est la deuxième ou troisième fois que nous venons vers vous pour une question d'organigramme. La loi nous oblige avant toute modification de l'organigramme de passer devant le CT. Il y a eu deux réunions du CT et malheureusement, j'ai appris que le CT ne s'était pas prononcé sur la proposition d'organigramme qui a été présentée au dernier Comité syndical. Il n'a pas donné d'avis alors que c'était inscrit à l'ordre du jour.

C'est vrai que l'autorité territoriale n'est pas liée à l'avis du CT. Encore eut-il fallu que le CT se prononce, donne un avis. Or, la première fois, j'ai appris qu'il n'y avait pas eu d'avis. J'ai demandé au Directeur de se rapprocher du Président du CT, Monsieur CHEMIN. Ils se sont concertés. Il y a une réunion qui s'est tenue lundi dernier pour que l'on puisse examiner l'organigramme.

Je suis un peu déconcerté parce que là encore, il n'y a pas eu d'avis sur l'organigramme. Malgré l'insistance du DGS auprès du Président ici présent, Monsieur CHEMIN, le CT n'a pas mis au vote ce qui était à l'ordre du jour à savoir l'organigramme. Or, je viens de vous parler à l'instant de l'Institut de formation aux métiers du sport. Je vous informe que, personnellement, je m'étais engagé auprès des agents et dès mon discours d'investiture, j'avais remarqué qu'il y avait une disparité entre les salaires de catégorie C et catégorie A. J'avais souhaité sortir de cette situation de précarité les agents de catégorie C, faire en sorte que ces agents puissent obtenir des primes puisque les primes avaient été octroyées pendant des années, uniquement à une certaine catégorie, c'est-à-dire uniquement quelques personnes de catégorie A et cela me semblait être une injustice. Face à cette injustice, qu'il fallait porter réparation. Je me suis engagé devant le personnel et cela devait se faire le 1^{er} avril 2017. A ce jour, les mêmes personnes qui sont aux Ressources humaines, agents du Parc Naturel, évoquent des textes, font de la résistance, viennent dans un CT défendre leur cause et cela continue.

Je suis zen, tranquille. Je dis juste une chose : il y a un certain nombre de dispositions règlementaires qui régissent les comités techniques. Aujourd'hui, les comités techniques tombent sous le coup du décret du 15 février 2011 qui concerne l'organisation des comités techniques dans les administrations et dans les établissements publics de l'Etat. L'autorité territoriale n'est pas tenue par l'avis du CT qu'il soit favorable ou défavorable. Sauf que l'on est dans un cas inédit qui n'existe pas. J'ai épluché tous les articles du décret notamment ceux relatifs au fonctionnement. Il n'y a pas un seul article relatif à ce cas, à savoir que nonobstant le fait qu'à l'ordre du jour il est inscrit l'organigramme et tout ce qui s'en suit, que ce point n'est pas mis au vote.

Voici dans quelle situation je me retrouve et tout cela, pour vous dire que dans ce CT, il siège des agents du Parc qui ont fait l'objet, écoutez-bien, de condamnations par le Tribunal administratif notamment des condamnations pécuniaires où le juge, agacé par 43 recours, tous rejetés, a décidé de taper là où cela fait mal (1 500 €).

Ces mêmes personnes qui sont au CT ont décidé de défendre leur cause personnelle au détriment du fonctionnement de l'institution. Je voudrais apporter toutes ces précisions pour les élus parce qu'en plus, je vous ai donné un droit de retrait complètement imaginaire à savoir que vous avez été destinataire – mais là où c'est mal veillant c'est que ce n'est pas vous seulement qui avez été destinataires, les médias ont été également destinataires de la lettre que vous avez qui est une lettre mensongère. Il n'y a aucun câble électrique en présence de fuites d'eau ou quoi que ce soit.

Le bâtiment que vous connaissez, c'est un bâtiment qui est ultramoderne avec un niveau de sécurité, des certifications de Veritas, des bureaux de contrôle. Cela a été fait dans les règles de l'art. Nous souffrons d'une situation que vous connaissez tous qui est celle de la chaleur.

J'ai proposé – une erreur mais l'erreur est humaine – à ce que l'on puisse brancher la climatisation sur le groupe électrogène puisque la puissance du groupe électrogène est la même que la puissance que l'on aura après le raccordement EDF. Fort heureusement, le Directeur général des services et des ingénieurs m'ont alerté dès lors que j'acceptais de le faire, je perdais la couverture de la garantie sur l'ascenseur et sur la climatisation. J'ai dû faire un rétropédalage en attendant que le raccordement soit fait.

Après intervention auprès du Directeur d'EDF qui a fait diligence, nous aurons l'électricité vendredi prochain. Aujourd'hui je suis passé, les agents d'EDF ont installé le compteur. J'ai la photo. Je les ai pris en photo sur mon smartphone. Mais pour pouvoir nous raccorder, il va falloir éteindre la lumière sur tout le quartier de Tartenson. Il y a une cité scolaire : le collège de Tartenson, les archives. Il n'y a plus le Palais de justice mais toutes les résidences. On doit couper la lumière de tout ce quartier résidentiel au minimum une demi-journée.

Madame (1 :17 :27)

(Hors micro) Cela ne touche pas la Clinique ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Non, cela ne touche pas la Clinique.

Voilà la situation. Je vais vous dire ce que j'ai fait. J'ai interrogé les syndicats de la CTM. J'ai interrogé les responsables du CT de la CTM pour savoir, dans ce cas de figure. Ils ont interrogé, écoutez-bien, le comité de gestion de Versailles. Aucun texte n'a prévu cela parce que c'est complètement surréaliste qu'un point à l'ordre du jour d'un comité technique ne soit pas mis au vote. Cela ne s'est jamais vu. Maintenant, je mets chacun devant ses responsabilités. Chacun pourra s'exprimer là-dessus.

Je ne souhaite pas que l'on puisse se déchirer ni s'éterniser là-dessus mais il faut que les uns et les autres soient conscients. Si c'est un avis défavorable du CT, donnez-nous l'avis défavorable. Il y a des élus qui sont ici qui vont statuer : s'ils suivent l'avis du CT ou pas. Mais au moins, permettez à l'institution de fonctionner. On est dans une situation de quasi-blocage.

Deux informations et je termine. Nous n'avons pas actuellement de directrice ou de directeur au niveau des Ressources humaines. Le poste est pourvu pour le

Je précise aussi, Monsieur le Président, que j'ai sollicité des aménagements d'horaires auprès du Directeur général des services, compte tenu des fortes chaleurs exceptionnelles mais mes demandes n'ont pas été suivies. J'en tiens à remercier Monsieur le Président.
Merci Président.

M. le Président Louis BOUTRIN

Merci Madame MATIME qui s'exprimait.
Monsieur CHEMIN, allez-y. Principe du contradictoire. On écoute, Monsieur CHEMIN.

M. Edouard CHEMIN

Nous voyons bien que nous sommes dans une situation qui est assez cocasse. La dernière fois, nous avons voté. Vous vous rappelez ? Ce problème est assez difficile. Nous avons voté malgré tout ici pour cet organigramme. J'avais dit qu'il ne fallait pas voter cet organigramme parce que nous ne nous étions pas prononcés dessus. Pourquoi ? Au sein du CT, il y a trois syndicats qui sont représentés. Tous ces représentants étaient d'accord pour qu'ils ne puissent pas se prononcer sur cet organigramme qui, pour eux, n'était pas complet. Il y avait des failles dans l'organigramme.

J'ai compris, qu'à travers cet organigramme, il y a une certaine discordance qui vient de la part de la DAG qui était présente. Cette DAG qui est venue me voir et qui m'a fait part de ses souffrances. Nous sommes là pour représenter tout le monde. Je représente le Président au sein du CT mais je suis là aussi pour les uns et les autres. J'ai écouté. Cette dame pleurait à chaudes larmes, me disant qu'elle était mise de côté en tant que DAG et qu'elle n'a jamais pu participer à l'élaboration de cet organigramme.

Les syndicats ont montré différentes failles dans cet organigramme et moi, je suis toujours pour un consensus. Je ne suis pas un homme de guerre, je ne suis pas un homme à passer en force. J'ai fait la proposition suivante : que tout le monde puisse se retrouver, que nous puissions discuter tranquillement et que la prochaine fois, nous puissions prendre une décision positive ou négative.

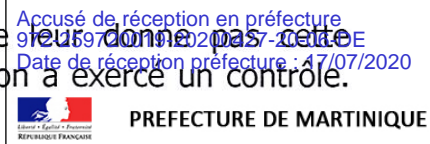
Voilà ce que j'avais à dire. Je ne peux pas venir et passer en force. J'écoute tout un chacun. Les syndicats ont donné leur avis. Nous, les élus, nous n'allons pas seuls voter un organigramme parce que j'essaie toujours de faire en sorte qu'il y ait un consensus. C'est ma philosophie. Je ne vais pas changer aujourd'hui. J'espère que la prochaine fois – tout le monde était d'accord – nous pourrions discuter avec tout le monde, au sein du CT et que nous puissions trouver un terrain d'entente, un consensus, ce dont je suis sûr pour la prochaine fois. Voilà ce que j'avais à dire.

M. le Président Louis BOUTRIN

Chers collègues, je pense qu'il n'y a pas lieu de faire de débats sur cette question puisque l'heure va tourner et nous sommes devant une situation de blocage. Ce que je constate et que je relève c'est que les dits-syndicats qui sont au sein du CT portent et exercent un contrôle d'opportunité sur une proposition de faite, premièrement.

Deuxièmement, qu'il y a une obstruction qui est évidente, manifeste sur cela et que ce contrôle d'opportunité se fait au mépris des élus du Comité syndical qui sont tout à fait inaptés à pouvoir examiner qu'il y ait des failles ou pas dans l'organigramme, qui ne sont pas capables d'évaluer si l'organigramme peut être oui ou non – et les élus

ont toute latitude de rejeter l'organigramme mais qu'on ne leur donne pas cette possibilité parce qu'on a décidé pour eux, en amont, et que l'on a exercé un contrôle. Cela dans une démocratie, ce n'est pas pensable.



Il y a d'un côté des représentants du personnel. Oui, les droits du personnel et je vous répète que je suis le Chef du personnel très soucieux des conditions de travail puisque je préside le CHSCT et que là, en l'espèce, ce sont les velléités d'une dame qui vient pleurnicher pas seulement pour toi mais également pour le juge, également pour la police, et qui porte plainte contre l'institution, contre son Président, et qui s'estime victime.

Quand on a élaboré cet organigramme elle était absente. On ne peut pas attendre, à ce moment-là. Effectivement, l'organigramme a été élaboré mais là encore, si l'organigramme présente des failles, laissez au moins les élus de l'assemblée, sanctionner ces failles mais vous ne leur donnez pas cette opportunité. On est dans une espèce de vendetta qui est dans le prolongement des 77 jours de grève que l'institution a connu alors que, comme vous le savez, il y a une foultitude de projets portés par cette institution qui nécessitent qu'il y ait un apaisement et qui nécessitent qu'il y ait de la concertation.

Je vous le dis, si dans la huitaine, le CT ne se réunit pas, je serai obligé de saisir les tribunaux pour donner une injonction au CT parce que ce n'est pas pensable de fonctionner comme cela.

M. Edouard CHEMIN

D'où la proposition de nous réunir, Président.

M. le Président Louis BOUTRIN

Je te remercie cher collègue. Madame MATIME, je connais sur le bout des doigts, le décret, pour l'avoir épluché. J'ai laissé ce point à l'ordre du jour de manière à ce qu'il y ait une mise au point. Il n'était pas question pour moi de faire voter cet organigramme qui, de toutes les manières, s'il était voté du fait qu'il n'y ait pas l'avis qui est un avis obligatoire, on pouvait faire l'objet d'un recours.

68 000 € pour assurer la défense de l'institution par les 8 agents concernés. On me dit maintenant que l'on est pratiquement à 80 000 €. Entretemps, il y a deux agents Monsieur HILAIRE et Monsieur VARRU, qui ont dit trop c'est trop. Ils m'ont envoyé une lettre pour me dire qu'ils ne font plus de recours. On est dans une situation assez cocasse où un agent décide de ne pas faire de recours auprès de la Cour administrative d'appel de Bordeaux et que l'avocat que vous connaissez bien et que je nomme, il s'agit de Maître GERMANY qui est également l'auteur du recours pour invalider l'élection de Monsieur MARIE-JEANNE, et qui a encore fait un nouveau recours contre le drapeau de la CTM. L'avocat a envoyé un courrier à l'agent pour lui dire qu'il laisse le recours et là on va rigoler. Voilà la situation. Il y a un mélange des genres.

Je veux soustraire l'institution de toute cette situation qui est fort embarrassante. On peut faire l'économie (80 000 €) et pourquoi les deux agents ont refusé ? Parce que cet avocat leur demande 2 000 € pour faire le recours. Comme ils sont 8, vous faites le petit calcul. Il y en a deux qui ont dit qu'ils ne poursuivent plus les plaintes. Ils ont retiré leur plainte et ils m'ont adressé une lettre.



Voilà où nous en sommes. Je crois qu'il y a d'autres urgences dans le navs. On peut régler les choses autrement. Je n'ai jamais souhaité faire parce que la dernière fois j'ai demandé à ce qu'on le retire. Je l'ai inscrit à l'ordre du jour pour que l'on puisse débattre sereinement en essayant de ne pas trop faire de débats là-dessus, tout en laissant la parole tout à fait libre.

Raphaël MARTINE.

M. Raphaël MARTINE

Je ne vais pas rallonger le débat mais juste pour ma compréhension. Je voudrais savoir si en amont, la préparation de l'organigramme a été faite en invitant les uns et les autres, à la fois le personnel et nos représentants élus au sein de cette structure à, un tant soit peu, participer à l'élaboration de cet organigramme ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Le DGS, hors de la présence du Président – je mets tout le monde à l'aise – avec les services, avec les directions a élaboré une proposition d'organigramme. Il se trouve que les propositions ne convenaient pas aux uns et aux autres. Je peux comprendre cela mais à un moment, il faut d'un arbitrage. Là encore, je le dis, nul n'est parfait. Peut-être que l'organigramme n'est pas parfait, peut-être qu'il mérite d'être amendé, peu importe mais donnez-nous l'occasion de le faire, ce qui n'est pas le cas.

Je rassure tout le monde, je n'ai pas pris part à l'élaboration de cet organigramme. Cela m'a été soumis. J'ai demandé quelle était la procédure qui a été faite pour l'élaboration. On me l'a donnée. J'estime qu'elle était tout à fait valide. Personnellement, je l'ai validée, je l'ai mise à l'ordre du jour. Maintenant, je suis très détaché, très à l'aise là-dessus. La seule chose qui me gêne c'est que nous voulons que l'institution... Je vous donne un exemple simple. J'espère que les uns et les autres, vous allez comprendre cela. On occupait un établissement scolaire qui s'appelle Monsigny. Maintenant, nous avons un siège qui est Tartenson. L'école que l'on occupait appartient à la CTM. L'idée, c'est avant qu'il y ait d'autres vellétés parce que tout le monde cherche des locaux, que l'Institut de formation aux métiers de l'environnement puisse être domicilié là. Or, le rapport a été fait par le Directeur général des services. Nous allons choisir l'AMO qui va nous permettre de mettre cet institut. On a cette expérience puisque nous avons mis l'Institut de formation aux métiers du Sport. J'étais à l'initiative – j'ai tous les articles – de l'IMS actuel. Quand il y a un besoin dans le pays pour la jeunesse, on sait faire, on sait apporter des éléments de réponse. Mais plus on tarde, plus on fait de la résistance, moins on donne une solution à cette jeunesse. Après on se plaint tous, dans nos discours politiques, que les jeunes s'en vont mais il faut pouvoir les garder sur le territoire et avoir des comportements responsables.

Je propose que l'on passe au point suivant. Vous avez les informations des deux parties. Maintenant, je le répète, je souhaiterais que le CT se réunisse sous huitaine de manière à ce qu'ils puissent donner un avis et au prochain Conseil Syndical, je tâcherai de faire en sorte qu'il y ait peu de points à l'ordre du jour de manière à ce que l'on puisse débattre sereinement et longuement sur cet organigramme. Voilà chers collègues, ce que je voulais vous dire.

Points 8 et 9 : non examinés. Le point 10 aussi puisque c'était l'organisation des Ressources humaines sur les sites du Parc. On passe au point 11 « Présentation de

l'atelier chantier d'insertion » puisqu'il faut une délibération du Comité syndical quand on crée un ACI. Qui fait la présentation de ce point ? Monsieur le Directeur. Il s'agit d'un atelier chantier d'insertion pour l'économie circulaire ou d'emploi.

Je ne sais pas si vous avez vu que l'Assemblée de Martinique a voté le Plan territorial de gestion des déchets sur l'ensemble de la Martinique. Il s'agit de la gestion des déchets mais également de la valorisation des déchets à travers une filière. Là encore, il y a des emplois à la clé dans le domaine de l'économie circulaire. Ce que l'on souhaiterait, c'est mettre en place un atelier chantier d'insertion. Cela ne va pas coûter un euro à cet ACI mais pour autant nous allons pouvoir mettre des jeunes pendant deux années, en situation d'insertion, dans une filière porteuse qui est celle de l'économie circulaire.

PRÉSENTATION DE L'ATELIER CHANTIER D'INSERTION « ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET VALORISATION DES ÉCARTS DE PRODUITS AGRICOLES SAINS ET DÉCHETS VERTS DANS UNE APPROCHE SOCIALE »

M. le Directeur Général des Services *expose à l'assemblée,*

... Merci Président. Il s'agira de récupérer les surplus ou invendus dans des exploitations agricoles ou dans les cantines alimentaires pour les transformer en farine pour l'homme ou en farine animale. On peut avoir des farines d'igname, de patates. Plutôt que de détruire les produits, on les récupère sur le principe que le Président vient d'établir, de l'économie circulaire.

L'objectif : réduire le coût des intrants pour les agriculteurs, éviter le gaspillage de produits.

Pour aller vite, le projet d'ACI : 12 participants sélectionnés sur des critères bien précis et établis par les Pôle Emploi sur une durée de 24 mois. Le coût total de l'opération sur les deux ans s'élève à 766 103 € avec un financement déjà garanti par le CDIAE et la DIECCTE. Je crois qu'il y a des spécialistes des chantiers qui ont déjà dit qu'ils prennent en charge notamment le paiement des agents et une partie des frais de fonctionnement. Le reste des frais de fonctionnement est prévu par des fonds FSE et des fonds FEDER. Voilà Président.

M. le Président Louis BOUTRIN

Enfin, une partie par le FSE. Le FEDER ne prend pas en compte les frais de fonctionnement. Ce sont les investissements qui sont repris par le FEDER mais in fine, ce que l'on doit retenir c'est qu'il n'y a pas d'incidence budgétaire pour le Parc Naturel. Nous allons le faire de manière méthodique avec deux partenaires qui sont l'INRA basés en Guadeloupe et également le PARM basé en Martinique.

Voilà chers collègues. Il vous est demandé de vous prononcer dessus. Vous avez le plan de financement qui est en page 2 du projet avec l'ensemble des interventions : FSE, CTM, la DIECCTE et le tableau des dépenses sur les deux années.

Y a t-il des questions ?
Oui, (*Gérard*) CHAUVET, Schœlcher.

M. Gérard CHAUVET

Si c'est un projet qui fonctionne bien, est-ce qu'il sera repris après par des industriels ou est-ce le Parc va continuer à faire fonctionner ce projet ? C'est la première question.

M. le Président Louis BOUTRIN

Non. Nous mettons en place cet ACI pour donner une formation à des jeunes en situation d'insertion et de les mettre en immersion. Une fois que ces jeunes ont fini leur cycle, ils ont une formation qualifiante ou un diplôme qui leur permettra d'être sur le marché du travail avec un secteur qui est demandeur – je le répète. Nous cherchons actuellement. Il y a de fortes demandes et Pôle Emploi peut en attester, des emplois qui sont non pourvus. Ce n'est pas n'importe quel atelier-chantier d'insertion, l'économie circulaire. On a eu l'occasion de faire à la fois des ateliers ici même avec pas mal de porteurs de projet. Cela va du recyclage du matériel hospitalier par exemple, une infirmière sur le Morne-Rouge qui récupère tout pour pouvoir recycler tout ce qui est déchets hospitaliers ou ferraille d'hôpitaux. Nous avons le 10 janvier 2020, avec l'Institut national de l'économie circulaire, ici même, en Martinique, les Assises de l'économie circulaire, pour pouvoir définir les orientations et vous allez voir, au-delà des enjeux, les emplois qui seront pourvus dans ce secteur.

M. Lucien ADENET

Effectivement, c'est un très bon projet. C'est un atelier qui répond aux attentes du pays. Ces jeunes qui seront formés pourront être embauchés mais il y a aussi une deuxième possibilité. Il y en a certains, s'ils sont aidés, s'ils arrivent à mettre en place un projet, ils pourront aussi créer leur propre entreprise, leur propre emploi. On est dans l'air du temps c'est-à-dire valoriser ce que nous appelons des déchets, c'est-à-dire de redonner une seconde vie à ces déchets. C'est ce que je voulais ajouter.

M. Gérard CHAUVET

Je n'ai pas le montant exact des investissements sur le plan de financement. Je ne sais pas à combien cela correspond. Je pense que ce sont des investissements qui doivent être suffisamment conséquents. Est-ce qu'ils vont resservir après pour un autre atelier d'insertion ou une fois que les deux ans sont atteints, que deviendront ces investissements ?

M. le Directeur Général des Services

Là on ne parle que du fonctionnement pour l'ACI. Comme le Président, le disait très justement tout à l'heure, il y a un dossier qui est en train d'être monté pour le FEDER qui concerne les investissements. Pour les investissements, on va revenir vers vous, une fois que le type de matériel sera dimensionné. On va faire des choses complètement réalistes étant étendu que cela fera partie d'un deuxième rapport sur ces aspects investissements.

Tout ce que tu viens de dire concernant l'usage qui sera fait du matériel qui pourrait être acquis - on n'est d'ailleurs pas encore obligé de l'acquérir, c'est pour cela qu'on est en train d'approfondir le dossier - est intégré dans le coût total (partie investissements).

Il n'y aura pas d'investissements inutiles. C'est ce que l'on demande. On ne va pas faire un investissement en demandant des fonds publics pendant deux ans pendant une formation et qu'il reste là de façon inutile. C'est ce que j'ai demandé aux services. Qu'il nous fasse déjà des propositions sur l'utilisation ultime du matériel qui va être proposé à l'acquisition. Sinon on trouve une autre solution.

M. le Président Louis BOUTRIN

Y a t-il d'autres questions sur cet atelier chantier d'insertion qui concerne l'économie circulaire et la valorisation des déchets ? Pas de question.

M. Edouard CHEMIN

Juste une question concernant la carte géographique. Comment cela va se passer à ce niveau ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Comme tous les chantiers d'insertion. Ce sont des propositions qui sont faites par Pôle Emploi et qui va soumettre à l'autorité territoriale un certain nombre de candidatures. Il y a un jury. C'est Monsieur LERIGAB, le délégué de la CACEM, qui a auditionné et à partir de là, on fait la sélection des douze. Voilà comment cela se passe.

M. Edouard CHEMIN

Je pose la question parce que vous savez, nous sommes dans des petites communes comme Grand-Rivière, Macouba, etc. Nos jeunes ont toujours des difficultés à arriver à ces chantiers d'insertion parce qu'ils sont loin des grands centres et n'ont pas connaissance de cela. Nous voudrions bien faire remonter des candidatures pour faire en sorte que ces jeunes qui sont à Grand-Rivière, Macouba, Prêcheur, etc. puissent eux aussi participer.

M. le Président Louis BOUTRIN

Edouard (*CHEMIN*), de manière concrète, la ville de Grand-Rivière dépend du Pôle Emploi de Basse-Pointe. C'est cela ?

M. Edouard CHEMIN

Non pas de Basse-Pointe, de Sainte-Marie.

M. le Président Louis BOUTRIN

Vous vous rapprochez du Pôle Emploi de Sainte-Marie. Vous signalez qu'il y aura un atelier chantier d'insertion économie circulaire qui va s'ouvrir, de manière à ce que vous puissiez leur proposer des candidats et ils nous feront remonter. Mais ce n'est pas nous. La politique d'insertion passe par le Pôle Emploi. Nous ne faisons que retenir après les candidats.

On passe au vote pour ce point avant de passer au dernier point. Il a cinq minutes, pas une de plus, pour présenter son rapport.

Qui est contre ? Zéro (0)

Qui s'abstient ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Les élus ont voté le principe de la création de cet ACI « économie circulaire ».
Monsieur VEILLEUR.

POINT SUPPLÉMENTAIRE

M. Maurice VEILLEUR *expose à l'assemblée,*

Je poursuis sur la question supplémentaire que j'ai eu le privilège de vous remettre sur table. C'est pour fixer les choses. L'Union internationale pour la conservation de la nature organise à Marseille à partir de juin 2020, le Congrès mondial de la nature. Dans ce cadre, ils proposent d'organiser en Martinique, un atelier dédié à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, au mois de février 2020. Nous avons été sollicités au Parc, afin de contribuer financièrement à l'organisation de cet atelier qui est estimé aujourd'hui à peu près à 150 000 €.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de financement attribuant 10 000 €. C'est aussi bien une aide financière que technique parce que nous avons des agents ou des sites qui peuvent être mis à disposition. Voilà pour faire court.

M. le Président Louis BOUTRIN

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Dans un premier temps, j'avais demandé à ce qu'on enlève ce rapport mais il m'a été expliqué qu'on est pris par des délais contraints et effectivement, compte tenu de la date de la manifestation, il fallait que l'on donne un avis si effectivement la Martinique souhaitait se positionner là-dessus. On a donné une réponse favorable à ce que cela se tienne en Martinique et qu'il y ait là-dessus une participation à la fois financière mais également technique des agents du Parc à cet atelier.

Vas-y.

Monsieur Alex DESLANCES

Bonsoir. Je voudrais simplement savoir l'intérêt pour la Martinique. Si vous avez des éléments là-dessus.

M. le Président Louis BOUTRIN

Les espèces exotiques envahissantes, il est directement concerné au Lorrain.

M. Maurice VEILLEUR

Aujourd'hui, il y a une liste d'espèces exotiques envahissantes qui est en train d'être actualisée en lien avec la DEAL singulièrement et le CSRPN. Tout l'enjeu pour nous est de bénéficier du retour d'expérience de nos partenaires, de nos voisins également parce que c'est un Congrès qui nous permettra d'inviter les experts des îles voisines. Nous avons aussi un focus particulier dans le cadre du plan de gestion UNESCO où il y a une action forte pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes telles que le miconia calvescens ou d'autres espèces. Ce sera l'occasion pour nous de confronter les techniques et d'avoir un partage d'expériences.

M. Lucien ADENET

Président, on parle bien d'espèces végétales et animales.

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20200427-20-06-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2020



PREFECTURE DE MARTINIQUE

M. Maurice VEILLEUR

Faune et flore. Tout à fait.

M. le Président Louis BOUTRIN

(*Edouard*) CHEMIN.

M. Edouard CHEMIN

D'ailleurs, il y a un monsieur – je ne sais pas si c'était la DEAL ou pas - qui avait dit qu'ils avaient justement commencé un travail là-dessus, sur les espèces envahissantes au niveau de la Montagne Pelée.

M. Maurice VEILLEUR

Oui, tout à fait. Au niveau du massif péleén, nous avons un certain nombre d'études aussi bien de l'ONF ou d'autres acteurs qui interviennent dans la gestion. Aujourd'hui, nous avons identifié - et c'est vrai dans le dossier UNESCO aussi - de façon précise l'aire de répartition des espèces exotiques envahissantes. On a même une cartographie que j'ai vu hier où on a répertorié et on sait où il faut agir.

Madame Marie-France TOUL

... sont concernés parce qu'en ce moment on est très gênés par l'herbe. On a une herbe envahissante dans la mer.

M. Maurice VEILLEUR

C'est l'ensemble du territoire.

Madame Marie-France TOUL

Qui est déjà prise en compte ?

M. Maurice VEILLEUR

Oui, l'ensemble du territoire.

Madame Marie-France TOUL

Merci.

M. le Président Louis BOUTRIN

Y a-t-il d'autres questions sur ce dossier ? Pas de question.
On passe au vote. Excuse-moi.

Monsieur Gustave CANTINOL

Ce n'est pas une question, c'est une confirmation pour rassurer les uns et les autres que le Conservatoire botanique est très impliqué dedans et a déjà fait un gros travail d'inventaire à ce niveau-là. C'était pour rassurer.

M. le Président Louis BOUTRIN

On passe au vote.

Qui s'abstient ? *Zéro (0)*

Qui est contre ? Zéro (0)



➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et rep**

Merci pour cette demande.

Juste **une modification d'une délibération**. Il y a eu un problème d'écriture sur la délibération du 09 janvier 2019 qui concerne le projet OSAIN, chargé de mission scientifique toxicologique. La durée qui était proposée n'est pas tout à fait celle qui correspond et la catégorie non plus.

Il vous est proposé de modifier cette création de poste pour l'adapter au diplôme du candidat qui est retenu.

Nous avons gagné au change puisque nous avons un agent de catégorie A qui est une jeune martiniquaise, qui est Docteur et qui va accompagner ce projet OSAIN qui concerne les plantes médicinales dans la Caraïbe avec le Docteur NOSSIN et, qui est également ingénieur.

Voilà chers collègues, est-ce qu'il y a une remarque par rapport à cette modification de la délibération ? Pas de remarque.

Je mets au vote.

Qui s'abstient ? UNE (1)

Qui est contre ? Zéro (0)

➤ **Adopté à la majorité MOINS UNE (1) abstention**

Il est 16 heures 59.

Je vous remercie. A bientôt.

L'ordre du jour est épuisé. Le Président lève séance à 16 heures 59.

La secrétaire de séance,

Marie-France TOUL



Le Président,

Louis BOUTRIN

